## HALLUIN

**L'année religieuse à Saint-Hilaire**

En la paroisse Saint-Hilaire, à Halluin, il a été procédé au cours de l'année 1940, à 94 baptêmes, à 30 mariages et à 134 sépultures.

**Des modifications dans le service de l'ébouage**

A partir du 1er janvier 1940, le service de l'ébouage suivra l'itinéraire ci-après :

Le mercredi : rue de l'Abattoir, avenue de l'Hôpital, rues Pasteur, de Lille (numéros impairs compris entre la rue Pasteur et la rue de l'Eglise), Neuve, du Tissage, Jacquard, Gustave-Demmetre (partie comprise entre la rue de l'Abattoir et la rue Victor-Hugo), de l'Asile, du Moulin, de l'Eglise, Victor-Hugo (numéros pairs), Turbigo, Francis de Pressensé, Henri-Carrette, de la Paix, du Docteur Pierchon, Palestro, Jules-Guesde et du Cimetière.

Le jeudi : rue Victor-Hugo (numéros impairs), Cité Cornil, chemin de la Rouge-Porte, rues Georges-Guynemer, Michelet, E.-Quinet, de Flandre, des Frères Baert, des Champs, du Nord, de la Pannerie, de la Montagne, Henri-Chesquière, d'Arcole, des Ateliers, d'Austerlitz, de l'Est, de la Frontière, de la Douane, de Lille (numéros impairs compris entre la douane et la rue de l'Eglise), cour Devos, rues Georges-Clemenceau, Gustave-Demmetre (partie comprise entre la rue de Lille et la rue Victor-Hugo).

Le vendredi : rues de Lille (numéros pairs) dans la partie enter la douane et le Noir-Pignon y compris le quartier Sébastopol, de la Grand'Ville, du Forage, du Moulinel, Jean-Jaurès, Transversale, Française, de la Gare, E. Zola, Verte, Haute et Basse, du Midi, des Prés, Sainte-Barbe, de la Lys, avenue A.-France, chemin de Linselles (partie comprise entre l'avenue A.-France et la gare.

Les habitants sont invités à ne sortir leurs poubelles qu'à partir de 8 h. 30. Leur poids ne peut dépasser 30 kilos.

Le service de l'ébouage n'a pas lieu lorsque le mercredi ou le vendredi est un jour férié. Toutes les autres prescriptions concernant le service de l'ébouage restent valables.

AU DISPENSAIRE D'HYGIÈNE SOCIALE, 95, RUE GUSTAVE-DESMETTRE. — Les consultations auront lieu les jeudis 9 et 23 janvier, à 15 h. pour les malades d'Halluin et Roncq; les jeudis 16 et 30 janvier, à 15 h., pour ceux de Neuville-en-Ferrain, Bondues, Linselles, Comines, Wervicq-Sud et Bousbecque.

Les permanences sont tenues tous les samedis, de 9 h. à midi, pour les inscriptions et renseignements.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement de la 2me quinzaine du mois de décembre commencera à la perception 41, rue du Midi, dans l'ordre suivant :

Jeudi 2 janvier de 9 h. à 9 h. 45, de 1 à 150 ; de de 10 h. à 10 h. 45 : de 151 à 300 ; de 11 h. à 11 h. 45 : de 301 à 450.

A 14 h., paiement aux allocataires français résidant en Belgique, à la perception 41, rue du Midi, à Halluin.

AVIS AUX CHOMEURS. — Tous les chômeurs qui, pour une raison quelconque, n'ont pas droit aux secours alloués par le fonds de chômage, sont invités à se faire inscrire au bureau de chômage, rue de Lille, 64, de façon à pouvoir faire valoir leurs droits aux assurances sociales.

A PROPOS DU VOL D'UNE MONTRE. — Mme Alphonse Mignon, née Rachel Vanryckeen, habitant 137, rue de la Lys, maison Billet, nous écrit pour nous prier de dire qu'elle n'a rien de commun avec la femme Mignon, inculpée du vol d'une montre, relaté dans un récent numéro.

## RONCQ

**Avis important aux cultivateurs et familles d'ouvriers agricoles**

Les organisations agricoles sont invitées à fournir à bref délai la liste des agriculteurs prisonniers.

En conséquence, le Syndicat agricole de Roncq prie les cultivateurs qui compteraient des fils ou des serviteurs parmi les prisonniers de guerre, de donner leurs noms au siège, chez Mlle Dalle, rue du Docteur-Gallmot, et de fournir tous renseignements nécessaires à leur sujet. La même invitation s'adresse aux familles agricoles dont l'un des membres serait prisonnier. Se présenter d'urgence.

RÉOUVERTURE DE LA CAISSE D'EPARGNE. — La première séance de la succursale de Roncq de la Caisse d'Epargne, 276, rue de Lille, aura lieu le dimanche 5 janvier : versements et remboursements. Pendant le mois de janvier, le bureau sera ouvert de 9 h. à 11 h. Pour les mois suivants, les heures d'ouverture restent fixées de 10 h. à 11 h. 30.

L'intérêt servi aux déposants pour 1941, sera de 3 %.

A LA MUTUELLE MATERNELLE. — Toutes les mères de famille, adhérentes à la Mutuelle Maternelle et qui n'auraient pas touché, le cas échéant, la prime de naissance depuis le mois d'avril dernier, sont priées d'en faire la déclaration à Mme Edouard Bonduel-Verhaeghe, ou à Mlle Lucie Delahousse.

POUR NOS PRISONNIERS. — Le Comité de ravitaillement fera prochainement une distribution gratuite aux familles des prisonniers pour leur permettre de compléter leur colis de janvier.

A cet effet, la famille de chaque prisonnier est prée de le faire inscrire le jeudi 2 janvier, de 9 h. à midi au magasin Loridan, rue de Lille, pour le Blanc-Pour, et l'après-midi de 14 h. à 19 h., pour le Centre, au bureau de ravitaillement, entrée ruelle des Vitraires. Il n'y aura qu'un seul jour d'inscription.

LOGEMENT DES TROUPES. — Les habitants qui ont logé des militaires et des chevaux de l'armée allemande au cours du mois de décembre, sont invités à en faire la déclaration par écrit au secrétariat de la Mairie pour le 5 janvier 1941, dernier délai.

AUX ANCIENS COMBATTANTS DU BLANC-POUR. — La commission des Anciens Combattants du Blanc-Pour prie les adhérents du groupe de assister aux funérailles de M. Jérôme Vanbellegheem, le jeudi 2, à 9 h. 30, en l'église Saint-Roch. Assemblée à la maison mortuaire 39, rue de Lille, à 9 h. 15.

## LINSELLES

LES COMMANDES DE CHARBON. — L'inscription des commandes de charbon aura lieu les 4, 6 et 7 janvier 1941, à la mairie.

Le prix du charbon est fixé à frs : 38.10 les 100 kilos.

LE RAVITAILLEMENT. — Vendredi et samedi seront mises en vente les denrées suivantes dans les épiceries de la commune : café, 200 gr., 6 fr. ; riz, 125 gr., contre ticket 3 ; huile, 100 gr. pour 1 fr. 85, contre 4 tickets de 50 gr. ; confitures, 50 gr. pour 1 fr. 05 ; cassonnade, 200 gr. pour 1 fr. 75 ; 4 biscuits pour 1 fr. 60 ; pain d'épices 100 gr. pour 1 fr. 85 ; chocolat, 3 tablettes pour 2 fr. 40 ; sel, 300 gr. à 3 fr. le kilo ; pois cassés 1 kilo pour 9 fr. 35.

Les quantités indiquées s'entendent par personne. Les consommateurs sont priés de découper les tickets 231, 210, 207, 195, 183, 171 et 159 de la feuille violette et de se munir de bouteilles et de sacs.

## BOUSBECQUE

AUX ANCIENS COMBATTANTS BELGES. — Les anciens combattants belges titulaires d'une pension de guerre sont priés de s'adresser leur certificat de vie légalisé par le maire de la commune, au plus tard le 3 janvier à midi, chez M. Pierre Desseim, 28, rue du Château.

## QUESNOY-SUR-DEULE

PAIEMENT DE SECOURS. — Jeudi 2 janvier, à la mairie, paiement de secours dans l'ordre suivant : de 14 à 15 h., assistances aux veillards, infirmes et incurables ; de 15 à 16 h., allocations militaires ; de 16 à 16 h. 15 allocations de chômage aux personnes privées de ressources.

CONSULTATION DES NOURRISSONS le vendredi 3 janvier, à 14 h., à la mairie.

LES MÉNAGES DE LOGEMENT DES TROUPES. — Jeudi 2 janvier, paiement des indemnités de logement des troupes.

Les inscriptions pour ces indemnités seront reçues à la mairie jusqu'au 5 janvier, dernier délai.

CYCLISTES EN DÉFAUT. — Ces jours derniers des procès-verbaux ont été dressés à un certain nombre de cyclistes, par les gendarmes de la brigade locale, qui n'avaient pas observé le camouflage de leur lanterne et pour défaut de feu rouge à l'arrière de leur machine.

Les gendarmes de Quesnoy-sur-Deûle

LES GENDARMES METTENT ENTRAVE A LA HAUSSE ILLICITE. — Ont dressé procès-verbal à une commerçante de Pérenchies qui vendait de la laine à un prix exagéré, ainsi qu'à une autre commerçante qui achetait en vente des pois ronds à un prix plus élevé que celui fixé par l'arrêté préfectoral. Un troisième commerçant de la même localité, qui vendait des pommes de terre au prix de 175 francs les 100 kilos, s'est vu dresser procès-verbal pour hausse illicite, et, d'autre part, une commerçante de Quesnoy-sur-Deûle a fait l'objet d'un procès-verbal pour défaut d'affichage des prix de vente.

## COMINES

PAIEMENT DE SECOURS. — Jeudi 2 janvier, de 9 h. 30 à 11 h. 30, à la mairie, paiement de secours aux salariés privés d'emploi.

UNE ARRESTATION. — Les gendarmes ont procédé, lundi vers 12 h. 30 à l'arrestation de André Vandestraeten, 26 ans, imprimeur, demeurant chemin du Moulin, à Comines.

André Vandestraeten a été transféré, mardi matin, au Parquet de Lille, sous l'inculpation d'ivresse, d'outrage, rébellion et coups.

PROCÈS-VERBAUX. — Des procès-verbaux ont été dressés par les gendarmes à la charge de MM. Vanderbèke et Léon Caeles, de Wervicq-Sud, pour camouflage insuffisant du lumière à leurs bicyclettes ; à Mme Marthe Halluin, demeurant à Quesnoy-sur-Deûle, pour défaut d'appareil sonore à son vélo et pour défaut d'éclairage à Mme Angèle Vermon, de Bois, à Comines, et M. Michel Bosquart, route de Wervicq, à Comines.

D'autre part, pour non camouflage de lumière à maison habitation, Mme Elise Pressacq, avenue de Verdun, à Comines, s'est vue aussi octroyer un procès-verbal, de même que Mme veuve Angèle Leclusa, rue des Ecoles, à Comines, pour hausse illicite sur la vente de laine.

## WERVICQ-SUD

**Prochaines distributions de beurre**

Après entente avec les trente cultivateurs de la commune, la municipalité de Wervicq-Sud tenue prie d'informer la population qu'à partir du 1er janvier des distributions de beurre seront faites selon les possibilités. La municipalité, sans pouvoir chiffrer d'avance les quantités qui seront distribuées, espère cependant pouvoir, par la suite, assurer régulièrement ces distributions qui doivent comprendre pour le moins, chaque semaine, 50 ou 100 grammes par personne.

Voilà une bonne nouvelle qui fera certainement grand plaisir aux Wervicqiois.

HAUSSE ILLICITE DU PRIX DE VIANDE. — Les gendarmes de Comines, en service à Wervicq-Sud, ont, ces jours derniers, constaté que les prix de vente de viande pratiqués par la boucherie Charles Vieren, rue de l'Industrie, à Wervicq, étaient au-dessus de ceux régulièrement taxés.

Un procès-verbal fut donc rédigé à la charge de M. Charles Vieren, de même qu'à M. Louis Bouillet, cultivateur à la Montage de Wervicq, qui avait vendu cette viande à un prix plus élevé que celui fixé par arrêté préfectoral.

# Chronique régionale

## LILLE

### AVIS

A partir du 1er janvier, un bureau de rédaction est installé, pour notre journal, 11, rue Faidherbe, à Lille.

Nous prions les personnes, groupements ou administrations de Lille, qui auraient des communications ou des avis à faire insérer dans le « Journal de Roubaix », de vouloir bien les remettre à ce bureau.

Téléphone : Lille 530.51.

**Arrestation d'un bécanier**

Un garçon boucher, Hilaire Poteau, 40 ans, demeurant rue du Petit Pont, à Billy-Berclau, a été surpris lundi, vers 10 h., au moment où il s'emparait d'une bicyclette appartenant à M. A. Dubron, boucher, 28, place de la Nouvelle-Aventure.

Le voleur prenait déjà la fuite, lorsqu'un automobiliste, M. Leprette, garagiste, rue de Lens, se lança à sa poursuite du voleur qui fut rejoint et arrêté.

Poteau a été trouvé porteur d'une fourrure (deux petits putois) qu'il déclara avoir trouvée à Harnes (Pas-de-Calais). Il a été déféré au Parquet.

## NORD

**LE « MARCHÉ NOIR » REÇOIT UN SÉVÈRE COUP DE FOUET DANS LA RÉGION D'HAZEBROUCK**

**Plus de 150 inculpations**

Une vigoureuse répression du « marché noir » vient d'être entreprise dans de nombreuses communes de la région d'Hazebrouck par M. Roger Gavoury, commissaire de police, et par son collaborateur, l'inspecteur D'Hondt.

Au nombre d'une dizaine, des courtiers et négociants en pommes de terre et haricots, sont l'objet de poursuites et leur comptabilité a été saisie.

D'autre part, environ cent cinquante fermiers habitant Lestrem, Steenbecque, Vieux-Berquin, Boeschèpe, Morbecque et Blaringhem, ont reconnu les faits de « hausse illicite » qui leur sont imputés.

L'information ouverte et qui se poursuit, réserve encore d'autres surprises.

**Trois trafiqueurs de bons de réquisition sont arrêtés à Douai**

Ayant eu des doutes sur l'authenticité de bons de la Défense nationale et de bons de réquisition qu'il avait remboursés, M. Largier, percepteur de Cuiney, quai du Petit-Bail, à Douai, s'enquit auprès de son collègue de Leforest de la valeur d'un bon délivré par lui en paiement d'une voiture automobile. Mais le percepteur de Leforest, dont les archives sont détruites, ne put le renseigner. Il s'adressa alors à la mairie de Flers-en-Escrebieux où habitait Jules Lobry, bénéficiaire du bon, et il apprit que celui-ci n'avait jamais possédé d'auto.

Interrogé par la gendarmerie, Lobry répondit qu'il avait été chargé de négocier le bon par un nommé Henri Laurent, 34 ans, demeurant cité du Villers, à Flers-en-Escrebieux, qui lui avait donné cent francs pour son dérangement.

Il y a huit jours, M. Largier avait refusé de payer un autre bon présenté par J.-B. Richard, 33 ans, mineur, aux Vieux Corons, à Courcelles-les-Lens.

Ce dernier avait agi aussi pour le compte de Laurent. Il avait touché deux mille francs à Leforest, soit la valeur de deux bons. N'ayant pu négocier un bon de dix mille francs à la perception du Cuiney, il alla au guichet de la Recette des Finances de Douai où il encaissa six mille francs en billets de banque, quatre bons d'Emprunt et 120 fr. d'intérêt. En remerciement, Laurent lui versa une commission de 2.500 fr.

Les gendarmes interrogèrent ensuite Henri Laurent qui prétendit avoir trouvé entre le village de Lauwin-Planque et la cité du Villers à Flers, un portefeuille renfermant les 22.000 fr. de bons que Lobry et Richard avaient encaissés. Puis Laurent déclara avoir menti en omettant de dire qu'il avait essayé de toucher 6.000 fr. à Hénin-Liétard, mais que sur le refus du payeur, il avait touché cette somme lui-même à Douai.

L'affaire n'est pas encore complètement éclaircie. Les trois hommes ont été arrêtés et déférés au parquet, tandis que l'enquête continue.

## PAS-DE-CALAIS

**Des malfaiteurs enlèvent pour 1.500 francs de liqueurs à Camblain-Châtelain**

En se levant le matin, M. Joseph Guillot, commerçant, rue de l'Eglise, à Camblain-Châtelain, eut la désagréable surprise de constater que la vitrine de sa boutique avait été brisée et qu'une certaine quantité de liqueurs pour une valeur d'environ 1.500 fr. avait disparu.

La gendarmerie d'Auchel procède à une enquête.

**Un chômeur de Bruay-en-Artois avait monté un commerce de bicyclettes volées Il vient d'être arrêté**

Les gendarmes viennent d'arrêter Omer Lagache, 20 ans, bétonneur en chômage, demeurant rue des Moulins, à Bruay-en-Artois.

Pour se faire de l'argent et vivre à bon compte, Lagache avait trouvé un moyen. Il volait des bicyclettes qu'il maquillait ensuite pour les revendre.

Des machines, il en déroba un peu partout dans la région de Béthune, à Lille et même à Ypres, en Belgique. Il mettait tant d'activité dans ce trafic délictueux que depuis quelques semaines s'était au moins la trentième bicyclette qu'il revendit pour des sommes variant de 300 à 500 fr.

Conduit devant M. Defranchi, juge d'instruction à Béthune, Lagache a reconnu les faits.

Il a été placé sous mandat de dépôt et écroué.

**A main armée, un malfaiteur masqué toute de commettre un cambriolage à Lillers**

Au cours d'une de ces dernières nuits, un individu, le visage recouvert d'un mouchoir et armé d'un revolver, fit irruption au domicile de M. Caron, boulanger, place J.-Jaurès, à Lillers.

L'intrus, qui avait pénétré dans la cuisine, menaça le patron de la maison et les personnes présentes. Heureusement l'agresseur, dont l'intention était de voler, fut mis en fuite par le chien de M. Caron.

La gendarmerie, qui possède le signalement de l'individu, le recherche activement.

**Une double évasion à la prison d'Arras**

Récemment condamnés par le tribunal correctionnel d'Arras, Emile Crosse, 20 ans, à une peine de 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, pour vol d'une auto, et André Roger, mineur à Eleu dit Léauwette, à 6 mois de prison, pour vol de tabac, avaient été incarcérés à la prison St-Nicaise d'Arras.

Au cours de la nuit de samedi à dimanche ils décidèrent de prendre la fuite et, à l'aide d'outils qu'ils avaient fabriqués, ils réussirent d'abord à ouvrir la porte de leur cellule, puis avec du linge trouvé dans un couloir, ils confectionnèrent une corde qui les aida à franchir le mur d'enceinte.

Malheureusement pour eux arrivèrent deux sentinelles militaires qui avaient aperçu leur évasion. Ils les empoignèrent et les firent réintégrer dans la prison.

**Une nonagénaire se tue accidentellement à Méricourt-sous-Lens**

Une dame Beugnet, née Adelaïde Bouret, âgée de 93 ans, habitant seule, a été trouvée morte au pied de son lit ce matin. Comme elle portait des marques de graves violences aux deux bras, on avait cru tout d'abord se trouver en présence d'un drame et le Parquet d'Arras fut informé.

Ce dernier, présenté par M. Perret, procureur de la République, et M. Dautriche, juge d'instruction et le docteur Brassart, médecin légiste, se transportèrent à Méricourt en vue d'une enquête.

M. le docteur Brassart établit qu'on se trouvait en face d'un nacident, la malheureuse étant tombée de son lit.

# Renseignements commerciaux

Marché des engrais. — Toute demande ne peut être définitivement enregistrée qu'autant qu'elle a été préalablement l'objet d'un marché dûment accepté.

Le paiement est exigé strictement à la commande.

Aux prix nominaux que nous donnons ci-dessous, ajouter la taxe de transaction, soit 1.01 %.

Engrais azotés. — Prix aux 100 kilos franco, wagon de 10 tonnes minimum : ajouter les augmentations de transport résultant de l'application des tarifs du 1er janvier 1938 fixées : pour le Nord à 1.05 par 100 kilos ; pour le Pas-de-Calais 1.14 par 100 kilos.

On cote sur janvier :

Nitrate d'ammoniaque 20.40 % en vrac 139.50; 20.60 % en vrac 141.00.

Nitrate de soude 16 % en vrac 145.50.

Nitrate de chaux 15.5 % en sac jute doublée papier 138 fr. 50; 13 % 128 fr.

Ammoniatrate granulé 20 % en sac jute doublée papier, 157 fr. 50.

Sur l'option des producteurs, ceux-ci peuvent livrer, selon disponibilités de sacherie et les prix ci-dessus étant à modifier en conséquence.

Superphosphates. — Les prix logés et franco, dosage 14 % varient suivant gares destinataires : de 62.95 à 63.95 pour le Nord et de 62.95 à 64.00 pour le Pas-de-Calais. Majoration de 5 fr. 40 100 kilos pour dosage 16 %; 11 fr. 20 100 kilos pour dosage de 18 %; 16 fr. 65 100 kilos pour dosage de 20 %.

Scories de déphosphoration. — Prix nominal qui s'entend au cours du jour au moment de la livraison. Il est actuellement, pour marchandise logée en sacs jute perdus, de 1 fr. 56 l'unité d'acide phosphorique total, départ Thionville ou parité.

Sels de potasse. — Les nouveaux prix ne sont pas encore parus.

Engrais composés. — La situation s'est améliorée. Les approvisionnements en matières premières s'effectuent d'une façon plus normale et les fabrications d'engrais composés se poursuivent de ce fait à un rythme plus accéléré ceci permet d'espérer que les disponibilités sur le printemps satisferont en grande partie les nombreux utilisateurs d'engrais composés, qui depuis toujours ont su en apprécier les avantages.

**LA LIQUIDATION DES ENGAGEMENTS A TERME**

Paris, 31 décembre. — En application de la loi du 11 décembre, qui porterait liquidation successive des engagements à terme contractés à la Bourse des valeurs de Paris, la Compagnie des agents de change a pris les décisions suivantes, qui intéressent les rentes françaises et les valeurs du Trésor cotées sur le marché à terme :

1° La réponse des primes s'effectuera le lundi 13 janvier 1941;

2° Le surlendemain, c'est-à-dire le mercredi 15 janvier, commenceront les opérations de liquidation. Une décision ultérieure fixera la date de clôture de la liquidation.

Afin d'être en règle avec la loi, les clients qui ont des engagements prorogés (terme ou prime), en liquidation du 15 juin 1940 ou en liquidation postérieure, pour les opérations à prime, devront, avant le 13 janvier 1941, donner à leur agent de change toutes indications utiles en vue de la liquidation de ces engagements, soit par levée ou livraison de titres, soit par vente ou rachat sur le marché, pour les opérations faites à découvert.

A défaut d'ordre précis émanant de la clientèle, la Chambre syndicale des agents de change liquidera d'elle-même d'office les conditions pour le marché du comptant.

# BELGIQUE

La publicité commerciale, les Petites Annonces, les Avis Mortuaires, les Demandes d'abonnement, etc..., pour le « Journal de Roubaix » peuvent être remis notre représentant : M. Henri DELTOMBES, rue de la Citadelle, sentier Glorieux, 21, à Herseaux.

**La gendarmerie de Dottignies arrête les principaux auteurs d'un vol de douze mille essuie-mains au tissage Esquenet, à Coyghem**

TROIS COMPLICES SONT ARRÊTÉS A TOURCOING

Au cours de la nuit du 19 au 20 décembre, des inconnus parvenaient à s'introduire dans un petit tissage situé rue du Moulin à Coyghem et exploité par M. Jean Esquenet. Ils y dérobaient 11.800 essuie-mains éponge, représentant une valeur de 71.800 francs. Jusqu'à présent l'enquête ouverte par la gendarmerie de Dottignies n'avait donné aucun résultat.

Vendredi dernier, au cours d'une perquisition effectuée chez Georges Castel, domicilié hameau Sarpe, 13, soupçonné d'être l'auteur d'un vol de vélo, les gendarmes de Dottignies devaient trouvé sur le grenier de l'habitation, outre la bicyclette volée, deux sacs remplis d'essuie-mains éponge. Interrogé sur la provenance de cette marchandise, Castel finit par avouer qu'ils provenaient du tissage de M. Jean Esquenet qui d'ailleurs fut appelé à venir reconnaître son bien.

Habilement questionné, Georges Castel devait bientôt reconnaître être l'auteur de ce vol, effectué en compagnie de son fils Roger, 18 ans, et de son beau-frère, Arthur Despriet, demeurant rue de la Haverie, 6, à Dottignies. Il déclara encore que les 11.800 essuie-mains avaient été enlevés au cours de trois voyages effectués entre 23 h. et 3 h. du matin, la distance séparant sa maison du tissage de M. Esquenet s'élevant à environ 1500 mètres en ligne droite. Ce fut d'ailleurs à travers champs que les malandrins effectuèrent chaque fois le chemin d'aller et retour. La marchandise resta chez lui jusqu'au samedi après-midi, puis la plus grosse partie fut enlevée par une auto.

Roger Castel et Arthur Despriet, ayant à leur tour passé des aveux, furent arrêtés ainsi que Georges Castel, et conduits à Courtrai. Mis en présence du Procureur du Roi, qui les fit ensuite écrouer à la Maison d'arrêt ils renouvelèrent leurs aveux en donnant notamment le nom de plusieurs complices.

Quant aux complices il s'agissait de Mouscronnois; aussi les gendarmes de Mouscron furent-ils mis au courant de ces faits et des perquisitions furent effectuées au domicile de trois individus, chez Alois Castelain, 11, rue des Tailleurs à Mouscron, les enquêteurs découvrirent quelques essuie-mains litigieux, mais sa femme déclara les avoir achetés dans un magasin de la ville. On perquisitionna ensuite chez Albert Verbelle, 90, rue Mattéotti, et chez Oscar D'Hont, 56, rue des Rossignols, également dénoncés comme complices. Tous trois nient avoir participé dans cette affaire, mais, malgré cela ils ont été déférés devant M. Carneval juge d'instruction près le parquet de Courtrai qui les a fait écrouer. L'enquête se poursuit activement.

**MOUSCRON**

**LE DOCTEUR GRILLET EST VICTIME D'UN GRAVE ACCIDENT DE CIRCULATION**

M. le docteur Grillet, dont le cabinet médical est situé rue de la Marlière à Mouscron, a été victime, lundi soir, vers 19 h., d'un grave accident qui a causé une certaine émotion en ville, car, comme médecin, M. Grillet jouit d'une grande autorité, et de plus, il est sympathiquement connu dans tous les milieux mouscronnois.

Voici dans quelles circonstances s'est produit l'accident. Effectuant ses visites domiciliaires, M. le docteur Grillet conduisait sa moto et s'engageait dans la rue de la Paix, venant de la rue des Palmiers. A cette heure, il faisait entre jour et nuit, lorsque, arrivée à mi-chemin dans la rue de la Paix, la moto entra en violente collision avec un-mion automobile que put s'arrêter aussitôt.

Cependant, le docteur avait été projeté de sa machine et on le releva avec une jambe fracturée. La victime fut transportée à son domicile. Un praticien, mandé, constata que la jambe avait été brisée en quatre endroits et que le blessé portait en outre une grande plaie.

Aux dernières nouvelles, l'état de M. Grillet était satisfaisant.

**COURTRAI**

JEUX DE MAINS, JEUX DE VILAINS...

**En jouant au couteau, un ouvrier blessa son camarade, qui a dû être transporté à l'hôpital**

Deux ouvriers de la firme Matteïsaere, fabrique de préparation de la paille pour chaiserie, s'amusaient à se taquiner en feignant un duel au couteau. Brusquement, calculant mal son geste, l'un d'eux atteignit l'autre au côté gauche, le blessant assez sérieusement, car la victime a dû être transportée à l'hôpital civil de Courtrai.

## BOURSE DE PARIS

du 31 décembre 1940

*Valeurs françaises (obligations)*

*Cours au comptant*

Fonds d'Etat français. — 3 %, 83.70; 3 % Amort., 80.55; 4 % 1917, 87.50; 4 % 1918, 88.40; 5 % 1920, 121; 4 1/2 % 1922 A, 93.70; 4 1/2 % 1922 B, 92.40; 5 % 1920, 102.45; Caisse Autonome 5 % 1938, 102.45; Caisse Autonome Tabacs, 960.

Département du Nord. — Départ. du Nord 6 % 1921, 316; Départ. du Nord 6 % 1926, 312; Bons 7 % janv. 1926, 526; Bons 7 % sept. 1926, 514; Bons 7 % janv. 1927, 518; Bons 5 1/2 % 1934, 969; Bons 5 % 1935, 976.

Crédits Nationaux. — Crédit Nat. 1919, 379; Crédit Nat. 1920, 320; Janvier 1923, 545; Juin 1923, 535; 1924/552; 1934, 1.064; 1935, 1.011; 1937, 1.065; 1938, 1.092.

Obligations françaises. — Nord 3 % anc., 435; 3 % nouv., 423; Ouest Electr. Nord-France 4 1/2 1931, 918; Amzin 6 % 1936, 1.033; Courrières 4 1/2 1930, 934.

# LA VIE SPORTIVE

*FOOTBALL-ASSOCIATION*

## *Footballeurs de chez nous*

Voilà de bien longs mois que nous n'avons eu personnellement la possibilité de nous entretenir avec nos lecteurs et c'est avec un bien vif plaisir que nous reprenons cette chronique qui nous est chère.

Il nous a semblé, à cette occasion, intéressant, non pas de nous lancer derechef dans toutes sortes de considérations, mais d'exprimer tout d'abord la satisfaction que nous éprouvâmes lorsque, dès septembre, nous reprîmes nos anciennes habitudes, c'est-à-dire lorsque nous redînmes un spectateur assidu des rencontres dominicales.

Le premier match auquel nous assistâmes opposait deux formations de notre vaillant club roubaisien, le R.C.R. Il n'entre pas dans nos intentions de conter par le menu ce que fut cette partie, cela a, d'ailleurs, été fait en temps utile, mais nous ne pouvons cacher que grande fut notre joie et celle des spectateurs d'assister à ce premier choc. Ce ne fut

G. VERRIESST COTTENIER

peut-être pas un bien grand match, mais les fautes tactiques et techniques sont déjà oubliées et nous ne voulons plus nous souvenir que de la magnifique somme d'énergie des jeunes face à leurs anciens.

Car les anciens sont là, et un « peu là » même !

N'est-ce pas, Georges ? N'est-ce pas, Coco ?

Il nous plaît, tout comme au vibrant public de cette journée (et de bien d'autres depuis), de reprendre contact avec ceux qui en sont redevenus les favoris... Vous avez leurs noms sur vos lèvres : Verriest et Cottenier.

Estime fut-elle jamais mieux placée ?

Nous ne saurions, pour notre part, ne pas partager la sympathie du public sportif envers ces deux hommes qui, pouvant assez facilement se dégager de certaines contingences, se sont remis à la tâche, comblant par leur présence d'involontaires défections et donnant ainsi non seulement le plus bel exemple d'esprit sportif mais aussi une nouvelle preuve de leur attachement à leurs couleurs.

Et pourtant, n'ont-ils pas conquis dans l'arène les plus brillants lauriers ?

La carrière de Verriest qui fut quinze fois international se passe de tout commentaire. Chacun sait avec quelle ardeur il mena des années durant le R.C.R. avec quelle foi il défendit les couleurs nordistes dans nos sélections et les couleurs françaises dans l'équipe nationale.

Mais tout cela n'était pas suffisant pour Verriest. Après s'être formé presque lui-même il estime n'avoir pas encore assez donné à la cause sportive. Et, le revoici, à peine débarqué, rechaussant les souliers à crampons et reprenant place avec sa maîtrise habituelle dans l'équipe qui lui tient tant à cœur. Malgré ses multiples occupations, malgré la situation importante qu'il occupe, il trouve encore le temps de s'intéresser à son cher Racing. Il en est resté l'âme. Payant de sa personne, encourageant le défaillant, félicitant celui-ci, sermonnant celui-là, Georges est resté lui-même. En lui, on peut maintenant trouver toutes les qualités du parfait sportif.

Près de son capitaine et ami, le sympathique Cottenier apparaît un peu effacé, et pourtant ! Sa carrière de footballeur peut, elle aussi, être citée en exemple. Athlète en même temps que footballeur, Cottenier commença par être un brillant champion du Nord de course à pied ; puis, en classe de joueur d'affirmant, il fut, par la suite non seulement un auxiliaire précieux pour ses camarades de club, tant en demi qu'à l'arrière, mais sa rapidité, son sciences du jeu le firent rapidement remarquer par nos sélectionneurs nationaux et, trois fois, il fit partie de l'équipe de France.

Le professionnalisme étant institué en France, Cottenier disparut du sport de compétition, prenant alors place dans des formations de camarades, mais n'abandonnant pas pour cela « son » Racing.

Comme Verriest, il était là aux mauvais jours et fut un de ceux qui contribuèrent, par leur dévouement de tous les instants, à faire reprendre à notre vieux club roubaisien sa place parmi les « ténors » du football français.

Maintenant encore, bien que très pris par ses affaires, Cottenier consacre tous ses loisirs à la bonne marche de son club d'élection.

Tout n'est donc pas dit ; avec de tels hommes, il reste encore de beaux jours pour les sportifs roubaisiens et le R.C.R. Comment en serait-il autrement d'ailleurs ? Cette belle vitalité, ces exemples qui seront suivis, doivent procurer prochainement une récompense méritée.

Bravo, Verriest ! Bravo, Cottenier ! Vous qui fûtes toujours foncièrement amateurs, avez bien mérité de la cause sportive. Votre attachement à vos couleurs, votre désintéressement, votre abnégation, pourrait-on dire, vous valent les remerciements de tous les Roubaisiens et de tous les sportifs.

L. LAMPE.

# LES RÉSULTATS DU DIMANCHE

## Le championnat du Nord

*PREMIÈRE DIVISION*

**Le Stade Roubaisien bat la J.A. Armentières par 4 buts à 1**

Le Stade Roubaisien avait déplacé à Armentières une équipe rajeunie, puisque toute sa ligne d'attaque était composée de jeunes de moins de 20 ans. Les dirigeants n'eurent qu'à se féliciter de cette heureuse initiative, car les Crispin, Marguerite, Rembry, Delannoy, Collard, qui formaient la ligne d'avants se dépensèrent sans compter durant 90 minutes.

Dès le début du match, le Stade domina, mais Armentières s'échappa dangereusement. Sur une descente de la J.A., un arrière stadiste arrêta d'une façon un peu rude un attaquant local ; l'arbitre siffla le penalty qui fut shooté à côté du but.

Le Stade continuant à s'imposer, Delannoy shoota au but de nombreuses fois, mais le gardien local qui fit une brillante partie, ne laissa rien passer. Ce fut au contraire Armentières qui ouvrit la marque sur une mésentente de la défense stadiste.

Les « diables verts » se firent alors de plus en plus pressante et, sur un shot arrêté imparfaitement par le gardien local, Delannoy mit les deux équipes à égalité.

Quelques minutes plus tard, un bel effort de Crispin l'amena aux dix-huit mètres et son shot en coin ne laissa aucune chance au portier local. La mi-temps fut atteinte sur ce score alors que les Stadistes dominaient toujours.

En seconde mi-temps, Armentières bénéficia à son tour de l'avantage du vent et domina légèrement. Il s'en fallut de peu que les locaux égalisent, la balle frappant l'angle de la barre et du poteau et revenant en jeu.

Le Stade sentant le danger, activa l'allure et vint s'installer devant les buts adverses. Sur un centre en retrait de Crispin, activé, le demi gauche roubaisien, botta des vingt mètres et ce fut le troisième but.

Peu de temps après, le centre-avant Rembry, bien lancé par Collard, s'échappe et marque un très joli point.

Pendant les dix dernières minutes, les locaux dominèrent constamment et les Roubaisiens se confinèrent alors dans une prudente et adroite défensive.

Excellent arbitrage de M. Van den Ende.

Partie courageuse des Armentiérois, le demi-centre se mettant particulièrement en évidence.

Toute l'équipe stadiste est à féliciter, les jeunes ayant droit à une mention spéciale pour l'activité dont ils firent preuve.

**EXCELSIOR R.T. (ex-pros) CONTRE OLYMPIQUE LILLOIS**

Dimanche 5 janvier, à 15 h. cette intéressante rencontre sera jouée au Stade Amédée-Prouvost.

L'Excelsior, « libéré des soucis de la Coupe », à la suite de la décision de la F.F.F.A., se trouve également libre de championnat. Le « leader » du championnat amateur, l'Olympique lillois utilisant la dernière journée libre de ce championnat se déplacera à Roubaix pour se mesurer aux expros de l'Excelsior.

Pour ce match, l'Excelsior puisera dans ses deux équipes premières et présentera une équipe assez différente de celle qui a succombé dimanche devant les « maîtres » Lensois, en y incorporant surtout des « éléments de poids » susceptibles de mieux tenir sur terrain lourd.

L'O. L. qui aurait pu faire bonne figure en championnat interrégional, en championnat amateur, une série de victoires impressionnante et seul le Racing de Roubaix a pu lui arracher les trois points.

Son nouveau déplacement à Roubaix sera-t-il l'occasion d'une deuxième défaite, ou bien verrons-nous les champions amateurs venir à bout des ex-pros ? De toute manière cette rencontre doit être l'occasion d'une lutte ardente et d'une belle après-midi sportive.

**F.A. Blanc-Seau contre A.S.P.T.T. de Roubaix**

Dimanche 5 janvier se déroulera au terrain du Congo cette rencontre qui mettra aux prises deux équipes très ardentes.

En lever de rideau les minimes seront opposés à la formation correspondante de l'Amicale Colbert. Le coup d'envoi sera donné à 13 h. 45. Prix d'entrée 1 fr. au profit des prisonniers du F.A.B.S.

STADE ROUBAISIEN. — L'éducation physique pour les seniors aura lieu jeudi 2 janvier, à 18 h. 30, parc Maurice-Maertens.

AMICALE DU JEAN-GHISLAIN, ROUBAIX. — En un match comptant pour le championnat des Indépendants, l'Amicale a battu sur le terrain du parc municipal, l'A.S.P.T.T. par 3 à 2, après une partie qui fut disputée jus